

Extrait du Procès-Verbal  
Des délibérations du 22 juin 2023  
DEL-2023-47

Nombre :

- \* de conseillers en exercice : 68
- \* de Présents : 36
- \* de Représentés : 2
- \* de Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marc Marie FILIPPI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Vital GERONIMI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNONCENZI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. DOMINICI Jean-Paul 1<sup>er</sup> adjoint représentant M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Pierre ORSINI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO.

Absents : M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Roland LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, M. Pierre Jean STEFANI.

**Objet : Délibération approuvant la mise en œuvre des conventions d'actions économiques concertées avec les Territoires.**

*NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 26 juin 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 juin 2023. L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Foelli, sous la présidence de Antoine POLI.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

- VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment les articles L. 1511-2 et suivants, L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à R. 4425-53,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

*Département de la Haute-Corse*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20230622-DEL-2023-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

Notification : 05/07/2023

- **VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- **VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- **VU** l'arrêté n° R20-2017-03-29-001 en date du 29 mars 2017 portant approbation du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,
- **VU** l'arrêté n° R20-2022-11-10-00002 du Préfet de Corse portant approbation du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation,
- **VU** la délibération n° 16/293 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2016 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I),
- **VU** la délibération n° 18/207 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'ADEC à signer la convention d'action économique avec les intercommunalités,
- **VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- **VU** la délibération n° 22/016 AC de l'Assemblée de Corse du 21 janvier 2022 approuvant les modalités de révision du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation,
- **VU** la délibération n° 22/077 AC de l'Assemblée de Corse du 3 juin 2022 approuvant les orientations stratégiques relatives à la contractualisation avec les territoires,
- **VU** la délibération n° 22/101 AC de l'Assemblée de Corse du 1er juillet 2022 approuvant la révision du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,
- **VU** la délibération n° 22/172 AC de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2022 approuvant la mise en oeuvre des actions économiques concertées 2022 du SRDE2I avec les chambres consulaires,
- **VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 approuvant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,**

## DECIDE

- **D'Approuver** la convention type entre la Collectivité de Corse, l'Agence de développement Economique de la Corse (ADEC) et la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, annexée à la présente délibération.
- **D'Autoriser** le Président à signer la convention type d'action économique territoriale figurant en annexe, avec le Président du Conseil de l'exécutif de Corse et le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.
- **D'Autoriser** le Président à intégrer des adaptations ne dénaturant pas l'équilibre général de chaque convention proposée par avec le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'ADEC.
- **D'Autoriser** le Président à mettre en oeuvre les actions prévues aux plans d'actions des territoires, sur la base des crédits inscrits au budget de la Collectivité.
- **D'Acter** que l'Agence de Développement Economique de la Corse assure le pilotage, la mise en oeuvre et le suivi de ces conventions pour le compte de la Collectivité de Corse.
- **De Donner** mandat au Président pour prendre tous actes et mesures destinés à mettre en oeuvre la présente délibération.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI